

**Journée d'études**

# **Transformations sociales, techniques et écologiques**

*Regards croisés sur la Troisième révolution industrielle : expérimentations  
territoriales, politiques et dispositifs*

*Journée organisée par l'association Développement durable & territoires  
en partenariat avec le CLERSE, TVES, le LUMEN  
et la Chaire « Explorateurs de la transition »*

## ***Appel à contributions***

**Comité d'organisation** : *Loïc Aubrée, Iratxe Calvo-Mendieta, Muriel Maillefert,  
Olivier Petit, Isabelle Robert, Bruno Villalba*

**Lieu** : Lille (lieu à confirmer)

**Date** : 28 mai 2021

## Contexte et enjeux

Les enjeux contemporains de transition vers la soutenabilité amènent depuis quelques années, face à l'ampleur des changements environnementaux globaux notamment, à proposer des solutions qui invitent à repenser de manière systémique les modes de développement économique et leurs relations avec les questions sociales et environnementales. Dans ce contexte, le caractère ambivalent du progrès technique – tantôt considéré comme un des facteurs explicatifs des changements environnementaux globaux, tantôt comme un des moyens de remédier aux conséquences de ces changements – mérite d'être interrogé.

De fait, c'est à partir de la première révolution industrielle, au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, que l'empreinte des activités humaines sur la biosphère a commencé à laisser des stigmates, à travers l'usage intensif de ressources énergétiques fossiles, décuplé par des innovations techniques qui ont permis de mobiliser ces ressources de façon croissante. Les transformations sociales inhérentes à ce processus d'industrialisation des sociétés capitalistes ont été conséquentes également, générant de nouvelles formes d'organisation du travail et de nouveaux rapports de production.

Depuis le début des années 1980, les transformations de l'usage des technologies numériques, puis l'avènement d'Internet, ont poussé nombre d'experts et de politiques à envisager, après l'avènement de l'ère du pétrole et de l'automobile, une troisième révolution industrielle qui serait poussée par les technologies de l'information et de la communication, constituant de ce fait, un nouvel âge du capitalisme (Plihon, 2016). A titre d'exemple, rappelons que cette perspective était celle défendue, dès 1982, par le Président français François Mitterrand, à l'occasion du sommet de Versailles.

Ces technologies fondées sur une « économie de la promesse », permettraient de remédier au chômage de masse, de renouer avec la croissance économique, tout en limitant les impacts de l'activité humaine sur l'environnement. Ainsi, dans la plupart des discours sur l'avènement d'une troisième révolution industrielle, les innovations technologiques orientent les transformations sociales, mais aussi écologiques de nos sociétés. Il importe dès lors de bien comprendre l'idéologie du progrès qui est sous-jacente à l'usage de ces innovations, pour les analyser et saisir le caractère ambivalent qu'elles peuvent recouvrir (Bihouix, 2019).

Notre journée d'étude a précisément pour objectif de questionner ce type d'enjeux, à partir d'une expérience singulière – toujours en cours actuellement – celle de la troisième révolution industrielle (TRI ci-après) dans la région des Hauts-de-France. Ce qui démarque cependant les initiatives conduites sous l'égide de la troisième révolution industrielle, initiées depuis ces dix dernières années, des discours sur la troisième révolution industrielle qui les ont précédés, c'est le caractère volontariste des changements à opérer, associant les pouvoirs publics, les firmes et l'ensemble des autres acteurs privés. Ces initiatives, comme celles conduites dans les Hauts-de-France, s'inspirent en effet des travaux d'un prospectiviste et essayiste américain : Jeremy Rifkin.

En 2011, celui-ci faisait paraître son ouvrage *The Third Industrial Revolution*, traduit dès l'année suivante en français sous le titre *La Troisième révolution industrielle. Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde* (Rifkin, 2012). Cet ouvrage constitue une synthèse et un dépassement de ses travaux antérieurs, décrivant un modèle de développement qui se situe à l'intersection de la transition énergétique et de l'innovation numérique. Ce modèle générique repose sur un socle constitué de cinq « piliers » :

promotion des énergies renouvelables, efforts particuliers sur le stockage de l'énergie et les réseaux intelligents, développement de la mobilité décarbonée, rôle des bâtiments dans la production énergétique... Les propositions formulées par Rifkin dans cet ouvrage ont eu leurs adeptes comme leurs détracteurs (Bourg et al., 2014)

Le livre (et le modèle) de Rifkin ont connu une popularité certaine, au point que plusieurs collectivités ont souhaité appliquer le schéma en question sur leurs territoires respectifs : San Antonio (Texas), Monaco, Rome, Utrecht, plus récemment Rotterdam-La Haye et le Luxembourg, avec, il faut bien le reconnaître, des résultats très inégaux.

Le Nord-Pas de Calais, et à partir de 2016 et à la suite de la fusion des régions, les Hauts-de-France, se sont lancés, eux aussi, dans une telle déclinaison territoriale et ce, sous l'impulsion du Conseil régional et de la Chambre régionale de commerce et d'industrie. Si pour l'essentiel la démarche adoptée dans cette région s'est conformée au « modèle rifkinien », en particulier par l'adoption des cinq piliers, elle a donné lieu, néanmoins, à quelques spécificités importantes : accent mis sur l'efficacité énergétique, incorporation de considérations économiques telle que l'économie circulaire ou l'économie de la fonctionnalité...

À l'origine, la perspective d'une troisième révolution industrielle en Nord-Pas-de-Calais – puis en Hauts-de-France – permettait d'envisager le développement d'une nouvelle économie, fondée sur l'usage des technologies du numérique, mais aussi sur une économie du partage, permettant d'anticiper les destructions d'emplois que la robotisation allait sans nul doute engendrer, mais aussi de créer de nouveaux emplois, de nouveaux métiers, de nouvelles formations, etc. (Vasseur, 2015). L'efficacité énergétique était aussi vue comme le fer de lance de la lutte contre le changement climatique et devait contribuer, en s'appuyant sur le développement des énergies renouvelables, à limiter les impacts environnementaux de l'activité humaine.

La TRI en Hauts-de-France – également appelée rev3 – a été initiée il y a bientôt dix ans. Un nombre significatif de projets – un millier environ – s'en réclament. Ces projets peuvent être de simples initiatives d'entreprises ou d'associations, mais ils procèdent aussi de politiques davantage structurantes : actions sur des filières (hydrogène, méthanisation, numérique...), démarches de type « territoires démonstrateurs », constitution de réseaux d'acteurs en lien avec la TRI... À ces projets s'ajoutent des innovations organisationnelles, telles que des outils financiers (Fonds CAP3RI, livret d'épargne rev3...), des structures d'accompagnement technique, des instances diverses (Forum d'orientation, différents comités d'animation...), voire des ressources de type « référentiels » aidant à la mise en œuvre des projets.

Fort de cette expérience, il nous semble pertinent d'interroger la capacité d'un modèle à produire une contribution significative à la transition écologique.

Avec quelques années de recul, une appréciation de l'action entreprise dans les Hauts de France fait sens désormais. Un certain nombre de questions sont susceptibles d'être posées, concernant tout autant les caractéristiques du modèle que la capacité de ce dernier à offrir des résultats territoriaux significatifs.

- Eu égard aux composantes du modèle (*cf. supra*), quelle caractérisation théorique peut-on en proposer ? Comment ce modèle se positionne-t-il dans un champ conceptuel qui s'est considérablement étoffé ces dernières décennies avec des jalons tels que la transition énergétique, le développement durable, l'économie écologique, l'écoconception, voire la croissance verte ? Apporte-t-il une dimension

réellement novatrice par rapport à l'existant ? Par quel(s) élément(s) de contenu ou par quel mode d'organisation de ces éléments ?

- Le modèle de Rifkin reçoit fréquemment la critique de techno-centrisme du fait de l'attention particulière portée aux solutions techniques, notamment l'attrait pour la diffusion d'innovations numériques. Cette critique est-elle fondée, dès lors que les propositions rifkiniennes font également référence à des notions telles que le « pouvoir latéral », le changement de comportements, la rénovation des contenus et méthodes de formation, etc. ?
- Quand bien même le modèle théorique pourrait se voir imputé cette critique de techno-centrisme, la réalité des mises en œuvre sur les divers territoires, notamment les Hauts-de-France, permet-elle d'en atténuer la portée, du fait, par exemple, de l'importance conférée au rôle des acteurs territoriaux voire des ambitions affichées d'une meilleure appropriation citoyenne ? Quelles comparaisons peuvent être établies entre différents territoires ayant initié une démarche de troisième révolution industrielle ?
- La TRI se présente comme la résultante d'un processus consensuel entre forces politiques régionales et milieux économiques ? Quelle est la réalité sous-jacente à cet affichage ? Que peut-on dire des conditions effectives d'institutionnalisation de la dynamique ? Assiste-t-on à une tentative d'imposition normative et technique ou la dynamique demeure-t-elle foncièrement « incontrôlée », s'assimilant à une somme d'initiatives largement individuelles ? Que nous enseignent ces différentes expériences quant à l'implication des acteurs publics et privés dans ce type de démarche ?
- S'agissant justement de ces mises en œuvre, est-on capable d'offrir un bilan, quantitatif et/ou qualitatif, des applications territoriales de la TRI, en particulier en Hauts-de-France ? Les éléments opérants du modèle ont-ils intégré, de façon significative, les schémas décisionnels, économiques et politiques, ou se limitent-ils à un simple discours-référence enrobant des actions qui procèdent de champs proches et qui auraient, de toute façon, existé, même en l'absence de la démarche TRI sur le territoire envisagé ? Y a-t-il loin de la coupe aux lèvres : les objectifs économique-énergétiques ont-ils été satisfaits, ne serait-ce que partiellement ? N'a-t-on pas rencontré divers effets pervers (effet rebond, surenchère technologique...) ?
- Au-delà des caractéristiques de contenu, le système constitué et les éléments de discours s'y rapportant ne sont-ils pas de nature à former un « effet de marque » dont les territoires ont tiré ou pourraient tirer profit ?
- S'agissant des applications territoriales de la TRI, un inventaire est-il possible ? Permettrait-il de comparer diverses déclinaisons territoriales ? Dans quelle mesure d'autres démarches territoriales de développement durable ou de transition énergétique pourraient être rapprochées de ces déclinaisons territoriales de la TRI ? Avec quelles différences ou, au contraire, quels éléments de continuité ? La spécification du modèle théorique (rifkinien) ne se dilue-t-elle pas à l'épreuve de son opérationnalisation territoriale ?

Les propositions de communication traiteront de ces différentes questions, prises isolément ou articulées dans des problématiques particulières. L'appel à contributions demeure évidemment ouvert à d'autres questionnements : l'action spécifique des collectivités territoriales, le rôle de la société civile (association, population...), la contribution possible des établissements de formation et/ou de recherche, la place d'autres composantes

reconnues du développement durable dans le modèle TRI (ressource en eau, biodiversité...), la dimension sociale de la TRI, la prospective de la TRI, focus sur des projets particuliers, etc. Seront possibles également des contributions associant des aspects techniques et sociétaux, requérant, le cas échéant, des regards interdisciplinaires SHS/sciences de l'ingénieur.

## Structuration prévisionnelle de la journée

*A priori*, les communications à recevoir pourraient alimenter trois axes (donnés à titre indicatif et susceptibles d'être modifiés en fonction des contributions retenues) :

- 1) Le modèle rifkinien de Troisième révolution industrielle : quelle analyse ? quelle(s) critique(s) ?
- 2) Du modèle rifkinien à la dynamique territorialisée : retours d'expérimentation ;
- 3) Les démarches territoriales de transition énergétique et d'innovation en regard de la TRI.

## Valorisation scientifique

Une sélection des meilleures communications de la journée sera effectuée en vue de la publication d'un dossier dans la revue en ligne « Développement durable et territoires ». Ce dossier sera éventuellement complété par des propositions d'articles originales. Toutes seront soumises à la procédure d'évaluation requise par la revue.

## Propositions

Sous forme de résumés (2 pages maximum, bibliographie incluse), les propositions seront à transmettre aux organisateurs [journee.tri.lille@gmail.com] pour le **1<sup>er</sup> février 2021**. Le comité de sélection se prononcera le 15 février. Les auteurs des propositions retenues enverront leurs contributions écrites pour le **12 mai 2021**.

## Références citées

Bihoux P., 2019, *Le bonheur était pour demain. Les rêveries d'un ingénieur solitaire*, Paris, Editions du Seuil, coll. « L'anthropocène ».

Bourg D., J. Decarsin, A. Gras, H. Kempf, N. Mamère, A. Sinäi, F. Jarrige, F. Lemarchand, J-F. Hérouard, H. Tordjman, 2014, « La "troisième révolution" de Rifkin n'aura pas lieu », *Libération*, 22 octobre, p. 20.

Plihon D., 2016, *Le nouveau capitalisme*, Paris, Éditions La découverte, Coll. « Repères ».

Vasseur P., 2015, « "Il est de notre devoir de trouver de nouveaux débouchés". Propos recueillis par [Marie Drique](#), [Pierre Duclos](#) et [Jean Merckaert](#) », *Projet*, n°349, pp. 22-27.